

MAIRIE DE TRAIZE

(Savoie)

ARRETE TEMPORAIRE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION N°2024-09

Sur le secteur suivant : Route de la Meu

Le Maire de la Commune de Traize, Guy DUMOLLARD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la déclaration de Monsieur Paulo DUARTE représentant l'entreprise GATEL située ZA de la Sage à Domessin (73330) le 21 mars 2024 sollicitant la mise en place d'une circulation alternée par feux tricolores Route de la Meu entre la RD40E Route de Soirin et la Route communale de Verlin pour permettre la réalisation des travaux d'enfouissement de la fibre optique à partir du 04 avril 2024 pour une durée de 45 jours maximum,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

ARRETE

Article 1^{er} :

La circulation sera alternée Route de la Meu à compter du 04 avril 2024 pour une durée de 45 jours maximum ;

Article 2 :

En cas de nécessité compte tenu de la faible largeur de la Route de la Meu et l'absence d'habitation, celle-ci pourra être ponctuellement fermée à la circulation ;

Article 3 :

Le stationnement des véhicules près de la zone de travaux sera interdit durant cette période ;

Article 4 :

Pendant cette période, l'entreprise GATEL devra veiller à limiter la gêne occasionnée aux riverains et devra assurer la signalisation de la zone de travaux ;

Article 5 :

Un exemplaire du présent arrêté sera affiché et publié dans la commune de TRAIZE ;

Article 6 :

La Mairie de TRAIZE, la Brigade de Gendarmerie de CHINDRIEUX, l'entreprise GATEL EIFFAGE sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à TRAIZE le 26 mars 2024

Le Maire,

Guy DUMOLLARD

Diffusion :

-MTD 2 Lacs

-SMUR

Extrait
Traize
de
plan



26/03/2024

1/2000